

Place du pharmacien en addictologie

L'officine : un espace de RDR ?

*Kevin Condé,
pharmacien*

13 juin 2014

4^{èmes} Journées Nationales de la Fédération Addiction



Pharmacien et RDR

- **En théorie** : au cœur du dispositif
 - *Libéralisation de la vente de seringues (décret Barzach, 1987)*
 - *Diffusion du Stéribox (circulaire, 1994)*
 - *Délivrance de méthadone (AMM 1995) et de Subutex® (AMM 1996)*
- **En pratique** : implication plus relative

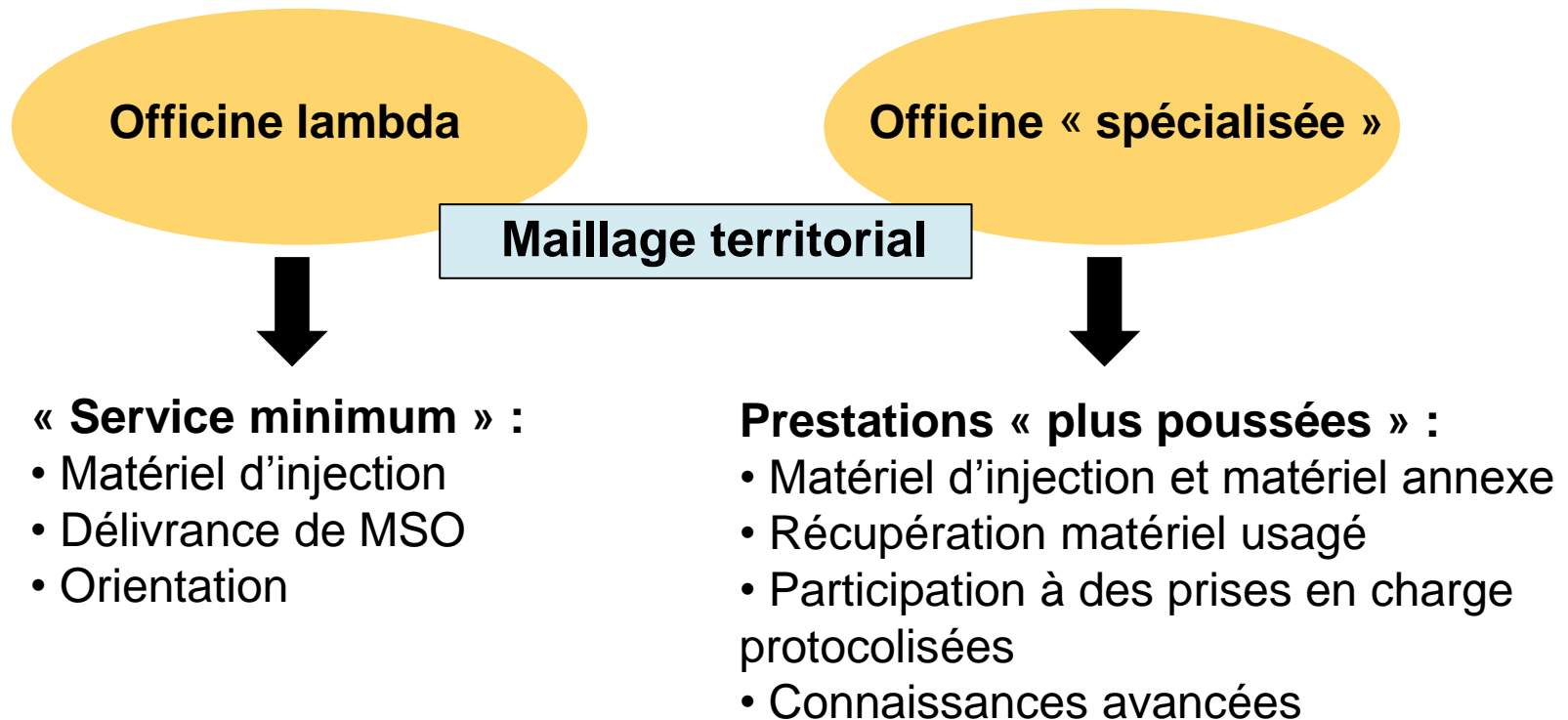
Thèse : Résultats

- Meilleure participation obtenue en passant par des structures spécialisées (20%) que par des pharmacies (3.1%)
- Mais les réponses obtenues diffèrent :
 - Population différente
 - Plus « précarisée »
 - Plus « injectrice »
 - Vécu du TSO moins « favorable »
 - Vision « plus passive » du pharmacien

Perspectives officinales

- **Implication officinale dans la RDR :**

- Engagement global de l'ensemble des pharmaciens ?
- Structuration d'un réseau de passionnés ?
- Solution intermédiaire de la spécialisation ?



Perspectives officinales

Garanties de sécurité (DASRI)

Systeme de valorisation

**Conditions de
faisabilité**

Sécurisation juridique

Formation :

- Universitaire
- Post-universitaire

Conditions (1) : DASRI

- Matériel UDVI vs DASRI : flou réglementaire
- Pistes d'évolution :
 - Référentiel spécifique pour PES en pharmacie
 - Intégration des UDVI dans la filière DASRI-PAT

Perspectives officinales

Garanties de sécurité (DASRI)

Systeme de valorisation

**Conditions de
faisabilité**

Sécurisation juridique

Formation :

- Universitaire
- Post-universitaire

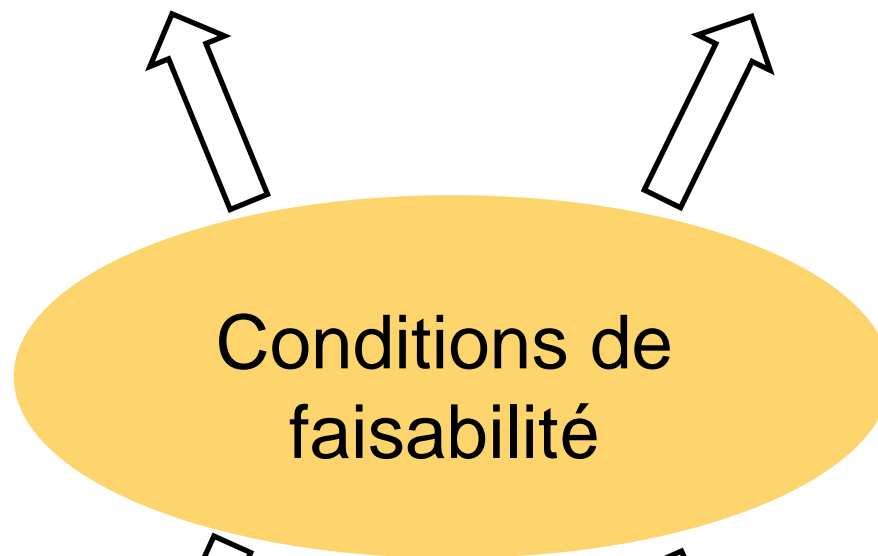
Conditions (2) : Valorisation

- Mode de rémunération principalement basé sur la marge
- Loi HPST (2009)
 - ➔ Nouvelles missions et modes de rémunération ?
- Valorisation financière mais aussi conceptuelle (place du pharmacien)

Perspectives officinales

Garanties de sécurité (DASRI)

Système de valorisation



Sécurisation juridique

Formation :

- Universitaire
- Post-universitaire

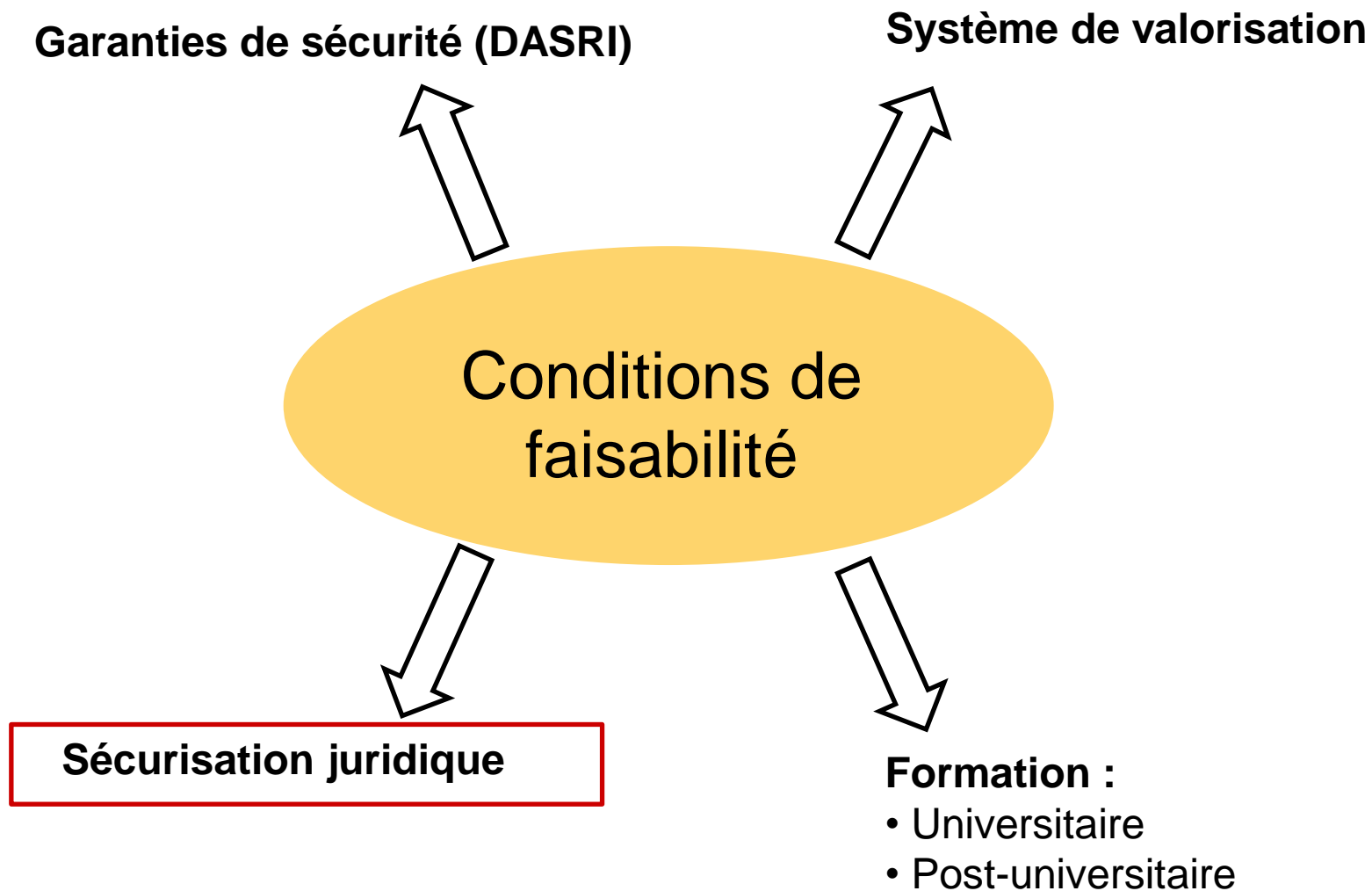
Conditions (3) : Formation

- Formation initiale
- Formation complémentaire

« De la même manière que doivent être formé les généralistes, les urgentistes et les médecins du travail, il faut développer dans le domaine des addictions la formation initiale et complémentaire des pharmaciens, des dentistes, des éducateurs, des policiers, des enseignants... »

(Rapport Reynaud, 2013)

Perspectives officinales



Conditions (4) : Sécurisation

- Pas de position officielle de l'Ordre des Pharmaciens
- Interprétabilité variable du Code de Déontologie :
 - « Lutte contre la toxicomanie » (R.4235-2 CSP)
 - « Protection de la santé » (R.4235-8 CSP)
 - « Favoriser la santé publique » (R.4235-10 CSP)
- ➔ Explicitation claire

« Les pharmaciens concourent, avec les autres acteurs et dispositifs, à la politique de réductions des risques en direction des usagers de drogues »



Merci de votre attention